



CONSELL GENERAL  
PRINCIPAT D'ANDORRA



**INFORME DE LA SECCIÓ ANDORRANA DE L'ASSEMBLEA  
PARLAMENTÀRIA DE LA FRANCOFONIA (APF)  
CORRESPONENT A L'ANY 2013**

<u>SUMARI</u>	Pàgines
1. Presentació.....	3
2. Activitats de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF).....	4-68
2.1. XXXIX <sup>a</sup> Sessió ordinària de l'APF (Abidjan, 9-12 de juliol del 2013)	
2.1.1. Crònica de la XXXIX <sup>a</sup> Sessió ordinària.....	4-6
2.1.2. Resolucions, recomanacions i declaracions adoptades.....	7-46
2.1.3. Discurs pronunciat en sessió plenària per la M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme.....	47-49
2.2. XXVI <sup>a</sup> Assemblea Regional Europa (Chisinau, 18-21 de novembre del 2013)	
2.2.1. Crònica de la XXVI <sup>a</sup> Assemblea Regional Europa.....	50-52
2.2.2. Resolucions adoptades.....	53-56
2.3. Conferència de presidents de la Regió Europa (Berna, 7 de juny del 2013)	
2.3.1. Crònica de la Conferència de presidents de la Regió Europa.....	57-58
2.4. Activitats del Bureau i de les comissions de l'APF	
2.4.1. Bureau.....	59-60
2.4.2. Comissió Política.....	60-61
2.4.3. Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals.....	61-62
2.4.4. Comissió d'Afers Parlamentaris.....	62-63
2.4.5. Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament.....	63-64
2.5. Reunió de la xarxa de dones parlamentàries	
2.5.1. Xarxa de dones parlamentàries.....	65-69
3. Informació general. Seccions de l'APF.....	70

## 1.- Presentació

El mes de maig de 1967 va tenir lloc a Luxemburg l'assemblea constitutiva de l'Associació Internacional de Parlamentaris de Llengua Francesa (AIPLF), que va reunir parlamentaris de 23 seccions procedents de Parlaments d'Àfrica, d'Amèrica, d'Àsia, d'Europa i d'Oceania.

El Consell General forma part de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF) com a secció observadora des de l'any 1983 i com a secció associada des de 1989, essent la primera organització internacional a la que pertany el nostre parlament. L'acceptació del Principat d'Andorra com a secció associada de l'AIPLF va tenir lloc durant la XVI<sup>a</sup> Sessió ordinària, celebrada a Yaoundé (Camerun) del 4 al 10 de gener de 1989. En el mes de juliol de 1989, l'AIPLF va deixar de ser una *associació* per esdevenir una *assemblea internacional*, reafirmant així la seva vocació d'organització interparlamentària dels països que formen part de l'espai francòfon. El Principat d'Andorra és oficialment secció associada des del dia 4 d'octubre de 1989.

Durant la XXIV<sup>a</sup> Sessió ordinària celebrada el mes de juliol de 1998, i de conformitat amb la "*Charte de la Francophonie*", document que té com a objectiu reforçar la cooperació i la solidaritat en el món francòfon, l'AIPLF va canviar el seu nom pel d'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), denominació amb la qual se la coneix actualment.

El present informe, elaborat per la delegació andorrana a l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF), presenta els treballs realitzats, les resolucions adoptades i el resum de les reunions mantingudes durant l'any 2013.

Al llarg d'aquest any 2013, la delegació andorrana ha participat tant a la XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària de l'APF que va tenir lloc a Abidjan, com a la XXVI<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa celebrada a Chisinau. Així mateix, la M.I. Sra. Patrícia Riberaigua Marime va assistir a la Conferència de presidents de la Regió Europa que es va fer a Berna, en qualitat de presidenta de la delegació, i al seminari regional organitzat per la Xarxa de dones parlamentàries de l'APF sobre "*la representativitat de les dones en política i en el món dels negocis*".

## **2.- Activitats de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF)**

### **2.1.- XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària de l'APF (Abidjan, 9-12 de juliol del 2013)**

#### **2.1.1.- Crònica de la XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària**

Del 9 al 12 de juliol del 2013 ha tingut lloc a Abidjan (Costa d'Ivori) la XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia que ha reunit a uns 300 parlamentaris francòfons, dels quals uns 10 són presidents de parlaments. La secció andorrana de l'APF va ser representada per la M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme, presidenta de la delegació. A més d'assistir al debat que hi ha hagut al Ple sobre «Les parlements au cœur de la construction de la Nation» també s'ha participat als treballs duts a terme a la Xarxa de dones parlamentàries i a la Comissió política.

El Sr. Guillaume Kigbafori Soro, president de l'Assemblea Nacional de la Costa d'Ivori, i el Sr. Soungalo Apollinaire Ouattara, president de l'Assemblea Nacional de Burkina Fasso i també president de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia, van encetar els treballs d'aquesta XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària en presència del Sr. Alassane Ouattara, president de la República de la Costa d'Ivori, del Sr. Abdou Diouf, secretari general de la Francofonia, i del Sr. Jacques Legendre, secretari general parlamentari de l'APF.

Després d'haver escoltat al president de l'Assemblea Nacional de la Costa d'Ivori, el Sr. Guillaume Kigbafori Soro, congratulant-se per la reintegració de la seva secció novament a l'APF, es va poder presenciar l'audició del Sr. Abdou Diouf, secretari general de la Francofonia que, després de presentar el seu informe sobre les activitats dutes a terme per l'OIF, va respondre a les nombroses preguntes adreçades pels parlamentaris, reafirmant així el paper de l'APF com a assemblea consultiva de la Francofonia.

Abans d'encetar el debat general, es va decidir admetre a Bosnia-Herzegovina com a parlament observador, i també es va acordar acceptar que la secció del cantó de Vaud sigui secció membre en comptes de secció associada, d'acord amb el que disposa el reglament de l'Assemblea parlamentària de la Francofonia. El debat general sobre «Les parlements au cœur de la construction de la Nation» va suscitar nombrosos intercanvis d'opinions entre les seccions participants que van destacar la importància dels parlaments en la construcció i en la consolidació del

concepte de nació, tot particularment en els països que estan sortint d'una crisi. Durant aquest debat la M.I. Sra. Patrícia Ribera ygua Marme va pronunciar un discurs en el que destaca fonamentalment que "...el diàleg entre parlamentaris i la comunicació amb la ciutadania són imprescindibles per construir una Nació democràtica amb l'ajuda dels parlaments...". *(Les contribucions de les seccions que van participar en el debat es poden trobar fàcilment en la pàgina web de l'APF)*

Seguidament la Sra. Yamina Benguigui, Ministra francesa delegada pel Ministre d'afers estrangers de França per encarregar-se de la Francofonia, i el Sr. Maurice Kouakou Bandaman, Ministre de la cultura i de la Francofonia del govern de la Costa d'Ivori, es van adreçar al ple de l'hemicicle. Així mateix ho va fer el Sr. Michel Sidibé, director executiu d'ONUSIDA i secretari general adjunt de l'ONU, per fer el punt sobre l'estat actual de la situació en relació amb la lluita contra el VIH/sida, sobretot a l'espai francòfon.

Després es va adoptar per unanimitat l'informe d'activitat de l'APF presentat pel Sr. Jacques Legendre així com l'informe financer elaborat pel Sr. Michel Wolter, Tresorer i diputat de Luxemburg. D'altra banda, es van adoptar per unanimitat les resolucions presentades en nom de les Comissions Permanents existents:

- Comissió Política;
- Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals;
- Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament; i
- Comissió d'Afers Parlamentaris, que aquesta vegada no ha presentat resolucions doncs encara es treballa amb els informes inicials.

Així mateix, es van adoptar per unanimitat les resolucions presentades per la Xarxa de dones parlamentàries.

D'altra banda l'Assemblea va procedir a l'elecció dels nous membres del Bureau i de les Comissions. La Sra. Andrée Champagne, senadora del Canadà, va resultar elegida Presidenta de l'APF, i el Sr. Pascal Terrasse, diputat de França, va ser elegit secretari general parlamentari.

El conjunt dels participants van retre homenatge al Sr. Pierre De Bané, senador del Canadà i antic President de la Comissió d'afers parlamentaris, i van adoptar una moció d'agraïment pel Sr. Jacques Legendre, antic secretari general parlamentari de l'APF, que va treballar per la Francofonia parlamentària durant

una vintena d'anys. També van agrair al Sr. Jean-Luc Lala, antic secretari general administratiu de l'APF, el seu compromís amb la Francofonia, tot donant la benvinguda al seu successor, el Sr. Didier Le Bot, antic secretari administratiu de la secció de França.

Abans de clausurar els treballs, els parlamentaris van poder conèixer les resolucions adoptades per les comissions i per l'Assemblea plenària del Parlament francòfon dels Joves (PFJ), que ha tingut la seva VI<sup>a</sup> edició paral·lelament a l'Assemblea plenària de l'APF. Finalment es va poder presenciar davant l'hemicicle la gran final del primer concurs d'oratória organitzat per l'equip del PFJ.

Finalment l'APF va acordar tenir la seva propera Sessió ordinària a Ottawa (Canadà), durant el mes de juliol del 2014.

### 2.1.2.- Resolucions, recomanacions i declaracions adoptades

<b>COMMISSION POLITIQUE</b>
-----------------------------

Résolution sur les situations politiques dans l'espace francophone
--

## Résolution sur les situations politiques dans l'espace francophone

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013 sur proposition de la Commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes au sein du monde parlementaire francophone.*

### GUINÉE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

RAPPELANT que le rétablissement complet de l'ordre institutionnel en Guinée et la participation de tous à la bonne gouvernance passent par la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes;

PRENANT ACTE de la reconstitution de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) officialisée le 29 octobre 2012 et de la désignation d'un nouveau Président et d'un bureau de la CÉNI;

PRENANT ACTE de l'annonce par la CÉNI du report des élections législatives prévues le 30 juin 2013;

PRÉOCCUPÉE par l'instabilité politique et par la fréquence des violences qui ont causé d'importantes pertes humaines et matérielles en Guinée depuis la manifestation organisée par l'opposition guinéenne le 27 février 2013;

DEPLORANT le non-respect de la déclaration de non-violence signée le 23 avril 2013 entre les principales parties guinéennes qui demandait aux forces de sécurité et aux partisans de tous les partis politiques de faire preuve de modération afin d'éviter toute forme de violence;

CONSTATANT le retrait de plusieurs partis de l'opposition guinéenne du processus électoral ainsi que du processus de dialogue engagé avec le gouvernement et le facilitateur de l'ONU, M. Saïd Djinnit;

SALUANT l'accompagnement de la Francophonie dans la consolidation des institutions électorales guinéennes et dans les efforts de réconciliation des acteurs politiques guinéens;



RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;

EXHORTE l'ensemble des acteurs politiques guinéens à coopérer afin de permettre la poursuite d'un dialogue politique pour que se tiennent dans les plus brefs délais des élections législatives démocratiques, inclusives, libres, fiables et transparentes;

SOULIGNE qu'il importe de faire participer la société civile, dans toutes ses composantes, au processus électoral, et de protéger et faire respecter les droits fondamentaux de tous les Guinéennes et les Guinéens dans le domaine électoral, et en particulier leur liberté d'opinion et d'expression;

EXHORTE l'ensemble des parties guinéennes à respecter la déclaration de non-violence adoptée le 23 avril 2013;

ENCOURAGE la Francophonie à poursuivre les différentes actions qu'elle a entreprises afin de contribuer à renforcer la démocratie, la justice et l'État de droit dans ce pays;

CONFIRME le maintien de la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement.

## MADAGASCAR

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

RÉITÉRANT sa préoccupation concernant la grave crise politique qui sévit depuis mars 2009 et les conséquences dramatiques de cette situation sur la population malgache;

PRÉOCCUPÉE par l'accentuation de la dégradation économique de Madagascar, dégradation due en grande partie à la crise politique;

RAPPELANT ses nombreux appels aux autorités malgaches à assurer le plein respect des libertés civiles, politiques et sociales des populations;

PRENANT ACTE de la liste provisoire des amnistiés établie par la commission spéciale amnistie pour la réconciliation nationale et publiée le 1er mars 2013 dans laquelle ne figure pas l'ex-président M. Marc Ravalomanana ainsi que de la nouvelle liste publiée le 17 mai 2013;

PRÉOCCUPÉE par la dégradation du climat politique à Madagascar suite à la confirmation par la Cour électorale spéciale (CES) des candidatures controversées à la prochaine élection présidentielle de M. Andry Rajoelina, de M. Didier Ratsiraka et de Mme Lalao Ravalomanana;

PRENANT ACTE du décret adopté le 6 juin 2013 par le Conseil des ministres de Madagascar repoussant la date des élections présidentielles au 23 août 2013 suite à la demande de la CES;

SALUANT les efforts de médiation déployés par la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin que soit pleinement mise en oeuvre la Feuille de route pour une sortie de crise ;

PRENANT ACTE de la déclaration du Groupe internationale de contact sur Madagascar (GIC-M) adopté le 26 juin à Addis Abeba qui encourage la communauté internationale à étudier l'application de sanctions contre les trois candidats contestés à l'élection présidentielle malgache et leurs proches;

PRENANT ACTE du Protocole d'accord relatif à l'accompagnement par l'Organisation internationale de la Francophonie du processus électoral de sortie de crise à Madagascar (2012 – 2013) signé entre le gouvernement malgache et l'OIF le 3 octobre 2012 et des missions subséquentes de l'OIF à Madagascar;

RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;

EXHORTE l'ensemble des acteurs politiques malgaches à appliquer et à respecter les engagements pris dans la Feuille de route pour une sortie de crise;

DENONCE les candidatures illégitimes M. Andry Rajoelina, de M. Didier Ratsiraka et de Mme Ravalomanana à l'élection présidentielle et invite ces derniers à retirer leurs candidatures conformément aux dispositions prévues par la Feuille de route;

INVITE les membres de la Francophonie à étudier l'application de sanctions fermes et ciblées contre tous les Malgaches qui minent le déroulement serein du processus électoral et la mise en oeuvre totale de la feuille de route;

INVITE les principaux bailleurs de fonds internationaux de même que les principaux partenaires financiers à maintenir leur aide financière au bénéfice des populations;

ENCOURAGE l'OIIF à poursuivre les différentes actions qu'elle a entreprises en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel normal, notamment en contribuant à amener les différents acteurs à respecter la feuille de route;

CONFIRME le maintien de la suspension de la section malgache en vertu de l'article 5.6 de son règlement.

## MALI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

RÉITÉRANT sa vive préoccupation face à la situation sécuritaire et humanitaire qui prévaut au Mali et par l'insécurité qui entrave l'aide humanitaire;

EXPRIMANT sa profonde inquiétude quant aux conséquences de la situation au Mali sur la stabilité et la sécurité dans la zone Sahélo-Saharienne dont font partie de nombreux pays francophones et, plus largement, sur la paix et la sécurité internationale ;

RAPPELANT sa condamnation des violences contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, les assassinats, le recrutement et l'utilisation d'enfants, les prises d'otages et le pillages et la destruction de sites du patrimoine culturel;

PRENANT ACTE de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de la résolution 2100 (2013) qui autorise notamment le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) chargées de prendre le relais de la Force internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) créée par la résolution 2085 (2012);

CONSIDÉRANT que l'opération militaire française Serval, lancée le 11 janvier 2013 pour soutenir l'armée malienne en réponse à l'offensive des groupes islamistes radicaux a réussi, avec le soutien de la MISMA et des Forces armées de la République du Tchad, à reprendre les villes et zones du Nord occupées par les rebelles, et prenant acte du retrait progressif du Mali des troupes françaises entamé en avril 2013;

PRENANT ACTE de l'amélioration de la sécurité au Nord du Mali depuis l'intervention militaire et considérant que la lutte contre les groupes islamistes radicaux isolés continue;

PREOCCUPEE par la situation à Kidal, toujours sous contrôle des Touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), qui pourrait mettre en péril ce processus de réconciliation;

RAPPELANT la nécessité de s'employer en toute diligence à rétablir durablement au Mali le système de gouvernance démocratique et l'ordre constitutionnel et, à cet effet, demande instamment que la Feuille de route de transition soit mise en oeuvre rapidement afin d'assurer la transition jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit dans tout le pays via l'organisation d'élections démocratiques, libres, équitables et transparentes en 2013 sur tout le territoire malien;

PRENANT ACTE l'adoption par le gouvernement malien d'une Feuille de route pour la transition, qui vise à rétablir l'ordre constitutionnel, et la création d'une commission dialogue et réconciliation (CDR) le 6 mars 2013 à laquelle seuls les groupes qui respectent la constitution du Mali et l'intégrité du territoire du pays sont autorisés à participer;

PREOCCUPEE par la persistance de l'influence jouée par certains acteurs du coup d'État militaire au sein de la vie politique malienne, particulièrement le capitaine Amadou Haya Sanogo, nommé chef du comité militaire de suivi de la réforme des forces armées et de sécurité;

PRENANT ACTE de la candidature de quatre anciens premiers ministres à l'élection présidentielle du 28 juillet prochain;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence des donateurs organisée à Addis-Abeba par l'Union africaine (UA) le 29 janvier 2013, un total de 337,2 millions d'euros a été promis par les donateurs pour résoudre la crise au Mali;

PRENANT NOTE du courrier que le président de l'Assemblée nationale du Mali, M. Younoussi Toure, a adressé au Secrétaire général parlementaire demandant la levée de la suspension de la section malienne de l'APF;

REAFFIRME l'engagement pris de défendre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Mali et son soutien à l'intervention militaire soutenant ces principes comme première étape vers la reconstruction et la démocratisation du Mali;

CONDAMNE fermement toutes activités menées au Mali par les groupes criminels et terroristes;

SALUE les efforts déployés par les pays africains qui ont contribué à la MISMA et se félicite du passage effectif de relais le 1er juillet 2013 entre cette dernière et la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à qui a été confié le mandat de stabiliser le pays, de contribuer à la mise en oeuvre de la feuille de route pour la transition, de protéger les civils, de promouvoir et défendre les droits de l'homme, de soutenir l'action humanitaire, d'aider à la sauvegarde du patrimoine culturel et d'agir en faveur de la justice nationale et internationale;

SALUE les récentes mesures prises par l'UNESCO pour réhabiliter le patrimoine culturel du Mali;

SALUE les efforts déployés par le Burkina Faso, la France, le Tchad, la CEDEAO, l'Union africaine (UA), la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) et l'ONU afin de trouver un règlement durable à la crise au Mali, notamment les efforts de médiation entrepris par le président du Burkina Faso, son Excellence Monsieur Blaise Compaoré;

RAPPELLE qu'un règlement durable de la crise malienne ne peut être trouvé que sous la prééminence du Mali et grâce à l'établissement d'un dialogue avec toutes les parties concernées ayant renoncé au terrorisme;

SALUE l'engagement des autorités maliennes d'organiser les élections les 28 juillet et 11 août 2011, ainsi que les déclarations des chefs du gouvernement de transition selon lesquelles ils ne se présenteront pas aux élections;

SALUE la signature, le 18 juin 2013, à Ouagadougou, de « L'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali » entre le Gouvernement d'union nationale de transition de la République du Mali d'une part, et la coordination du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) d'autre part;

EXHORTE toutes les parties signataires ainsi que l'ensemble des populations du Mali à la mise en oeuvre de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali afin de permettre la reconstruction de l'État de droit, de la démocratie et ce sur l'ensemble de son territoire;

RÉAFFIRME l'engagement de la communauté parlementaire francophone à intensifier, conformément aux dispositions pertinentes des statuts de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi que des Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, son appui aux acteurs maliens pour la conduite du processus de transition, et en particulier pour l'application de la feuille de route.

CONFIRME le maintien de la suspension de la section malienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement et appui toute initiative permettant de créer les conditions d'une réintégration de la section malienne en son sein.

## RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

AFFIRMANT son horreur face aux méthodes de répression sauvages et barbares mises en oeuvre par le régime syrien du président Bachar al-Assad qui n'hésite pas à massacrer les populations civiles y compris les femmes et les enfants;

RÉITÉRANT sa ferme condamnation de la répression violente des contestations populaires par le régime ayant causé la mort de près de 70 000 personnes à ce jour, ainsi que de nombreuses violations du droit international humanitaire ;

PRENANT ACTE du rejet par l'opposition syrienne du « plan de paix » proposé par Bachar al-Assad le 6 janvier 2013 lors d'une allocution publique, plan qui inclut la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale et la mise en place d'une nouvelle Constitution;

CONSTATANT la demande présentée au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies faite par une cinquantaine d'États afin de saisir la Cour pénale internationale (CPI) de la situation en Syrie;

PRENANT ACTE de la création et du renforcement d'une autorité politique de transition, le Conseil national syrien (CNS), mis sur pied par les opposants au régime de M. Bachar el-Assad;

PREOCCUPEE par les allégations d'utilisation d'armes chimiques proscrites par le droit international;

PRÉOCCUPÉE par le potentiel de déstabilisation sécuritaire que pourrait avoir la crise syrienne sur les pays de la région, notamment sur le Liban ;

PRÉOCCUPÉE par l'implication du Hezbollah libanais dans le conflit syrien, notamment dans les combats dans la ville de Qousseir, ainsi que par la recrudescence des violences confessionnelles au Liban, violences qui ont fait de nombreux morts et des centaines de blessés;

PRÉOCCUPÉE par les impacts humanitaires de la crise syrienne dans la région, notamment par le nombre important de réfugiés et de personnes déplacées dans la zone, plus spécifiquement en Jordanie, en Turquie, au Liban et en Irak, par la situation précaire des femmes et des enfants et le manque d'accès à une nourriture suffisante;

PRÉOCCUPÉE par le risque de récupération du mouvement démocratique par des extrémistes religieux;

SOUTIENT les légitimes aspirations démocratiques du peuple syrien;

EXIGE de toutes les parties, y compris l'opposition, un arrêt immédiat des violences armées de toutes natures et la mise en oeuvre d'une solution politique et démocratique de conciliation nationale alternative au pouvoir actuel;

SOULIGNE l'importance que l'opposition soit démocratique et inclusive;

DÉNONCE l'annonce faite le 1er mai 2013 par le chef du Hezbollah chiite libanais quant à l'implication du Hezbollah dans les combats, implication en appui aux forces armées du régime al-Assad, confirmant ainsi la dimension internationale du conflit syrien;

CONSIDERE que le départ de Bachar al-Assad est une condition nécessaire à l'engagement d'une véritable transition politique et démocratique en Syrie;

DEMANDE que la communauté internationale se mobilise pour assurer un accès effectif à l'aide humanitaire à la population sur l'ensemble du territoire que les zones soient encore contrôlées par le régime ou libérées ainsi que dans les camps de réfugiés;

DEMANDE aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment à la Chine et la Russie, d'user de leur influence diplomatique internationale pour faire cesser immédiatement la répression du régime syrien;

ENCOURAGE les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives visant à concourir au règlement de la crise syrienne entre autres en mettant en oeuvre des sanctions sévères, contre le présent régime syrien;

DÉCIDE en conséquence et au vu de la violation des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves et massives des droits de l'Homme, de maintenir la suspension de la section syrienne en vertu de l'article 4.1 de son règlement.

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

PRENANT ACTE du renversement du pouvoir en place par les rebelles de la coalition Séléka par un coup d'État perpétré le 24 mars 2013, de la suspension de la Constitution du 27 novembre 2004, de la dissolution de l'Assemblée nationale et du gouvernement centrafricain issu des accords de Libreville du 11 janvier 2013;



PRENANT ACTE de l'autoproclamation en tant que président de M. Michel Djotodia jusqu'en 2016 au terme d'une transition de 3 ans, de la reconduction de M. Nicolas Tiangaye au poste de premier ministre et de la formation le 13 juin 2013 d'un nouveau gouvernement d'union nationale composé de 34 membres de la rébellion, d'anciens opposants et de membres de la société civile;

PRENANT ACTE de la création d'un Conseil supérieur de transition (CST) qui a pour mission d'élire le président de la République pour un mandat de 18 mois, de rédiger un avant-projet de Constitution à soumettre au peuple par voie de référendum, et d'assumer les prérogatives législatives ordinairement dévolues à un organe législatif, conformément aux recommandations et à la Feuille de route adoptées par les chefs d'État d'Afrique centrale (CEEAC) réunis en Sommet extraordinaire à N'Djamena le 3 avril et le 18 avril 2013;

PRENANT ACTE de la décision des chefs d'État d'Afrique centrale, réunis lors du Sommet de N'Djamena du 18 avril 2013, de porter à 2 000 hommes l'effectif des forces de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) chargées de mettre fin aux pillages et aux violences sur le territoire centrafricain;

PRÉOCCUPÉE par la dégradation de la situation humanitaire et des conditions de sécurité en Centrafrique ou la situation demeure extrêmement préoccupante avec de graves violations des droits de l'homme et des crimes internationaux commis par les groupes armés, notamment des assassinats, des viols, y compris sur des filles mineures, des détentions arbitraires, des disparitions forcées, des tortures et exactions, et des enfants utilisés ou enrôlés de force ou volontairement dans des groupes armés et considérant que le recours à la violence sexuelle et l'utilisation commune du viol comme arme de guerre ont des conséquences dramatiques et doivent être considérés comme des crimes de guerre;

RAPPELANT la résolution 2088 (2013) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qui condamne les violences et appelle au respect des accords signés à Libreville (Gabon) le 11 janvier 2013 et la condamnation publique par le premier ministre de Transition de la violence et des pillages;

PRENANT ACTE des conclusions de la mission de contact et d'information conduite à Bangui du 30 mars au 3 avril 2013 par l'envoyé spécial de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en Centrafrique, M. Louis

Michel et de la participation de l'OIF aux travaux du Groupe international de contact (GIC-RCA);

PRENANT ACTE de la décision de la 88e session extraordinaire du Conseil permanent de la Francophonie de suspendre la Centrafrique de la Francophonie;

RAPPELANT son attachement aux principes démocratiques selon lesquels le pouvoir ne peut être légitime que s'il procède du suffrage universel;

CONDAMNE fermement et sans réserve le renversement du pouvoir par les rebelles de la coalition Séléka par le coup d'État du 24 mars 2013 et l'installation par la force de nouvelles autorités;

DEMANDE à toutes les parties de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux dans le besoin en toute liberté et sécurité, de protéger les civils contre toute forme de violence ainsi que de rétablir la paix et la sécurité sur tout le territoire centrafricain;

DEMANDE que les auteurs de violations des droits de l'homme, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de violences sexuelles contre les femmes et d'enrôlement d'enfants soldats soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international;

PREND ACTE de la mise en place du Conseil national de transition, de l'élection du chef de l'État par ce Conseil et de la mise en place d'un gouvernement de transition; note que la période de transition durera dix-huit mois, à l'issue desquels la légalité et l'ordre constitutionnel devront être totalement rétablis;

APPELLE les Centrafricains et les autorités de fait qui viennent de s'établir à tout mettre en oeuvre afin que la démocratie soit préservée et l'ordre constitutionnel rétabli, ce qui doit se traduire par l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes dans les 18 mois auxquelles le chef de l'État, le premier ministre, les membres du gouvernement de transition et les membres du bureau du CNT ne pourront se présenter;

SOUTIENT l'Appel de Brazzaville dans lequel les États d'Afrique centrale, réunis à Brazzaville (Congo) en mai 2013, proposent la création d'un fonds spécial pour la Centrafrique qui permettrait le financement de la préparation et du déroulement des prochaines élections centrafricaines;

INSISTE sur le fait que la transparence et le contrôle démocratique dans le secteur des mines sont plus que jamais cruciaux pour le développement du pays;

ENCOURAGE l'Organisation internationale de la Francophonie à poursuivre ses efforts en faveur d'une sortie de crise négociée en Centrafrique;

CONFIRME le maintien de la suspension de la section centrafricaine en vertu de l'article 5.6 de son règlement et appuie toute initiative concourant à une réintégration de la section centrafricaine en son sein.

## ÉGYPTE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

CONSIDERANT la déclaration constitutionnelle du 22 novembre 2012 destinée notamment à placer le président Morsi au-delà du contrôle judiciaire et de l'annulation de cette dernière face au mouvement de protestation populaire;

CONSIDERANT le dépôt d'un projet de loi sur les associations par le président Morsi au conseil de la choura le 29 mai 2013 autorisant les autorités de l'État à imposer des restrictions excessives et discrétionnaires sur les activités des organisations de la société civile;

CONSTATANT les manifestations répétées exigeant le départ du président d'un côté et les manifestations de soutien au président et aux Frères musulmans de l'autre qui ont fait plusieurs victimes;

PRENANT ACTE des nombreuses démissions de ministres et hauts fonctionnaires en témoignage de soutien au mouvement de protestation populaire;

PRENANT ACTE de la déclaration des forces armées égyptiennes qui ont, le 1er juillet 2013, accordé 48 heures aux responsables politiques égyptiens pour satisfaire les demandes du peuple, faute de quoi elle interviendrait et proposerait une feuille de route politique pour le pays;

PREOCCUPEE par la situation particulièrement sensible des femmes en cette période de transition alors que celles qui participent aux manifestations sont souvent exposées à des actes de violence et à des agressions sexuelles;

RAPPELANT que seul un processus politique ouvert à tous permettra un véritable dialogue national afin d'asseoir de manière durable la démocratie en Égypte;

CONDAMNE fermement tous les actes de violence commis contre des civils de tous les parties ces dernières semaines, en particulier les agressions et crimes sexuels contre les femmes, et exhorte les forces de sécurité à assurer la protection de la population égyptienne;

EXPRIME sa solidarité avec le peuple égyptien lors de cette transition vers la démocratie, présente ses sincères condoléances aux familles des victimes et exige que les responsables soient traduits en justice;

CONDAMNE les atteintes aux droits de certaines communautés religieuses et restrictions à la liberté de culte;

CONDAMNE le renversement de l'ordre constitutionnel par l'armée le 3 juillet 2013;

PREND ACTE de la nomination de Adly Mansour au poste de président intérimaire de Hazem Beblawi à la tête du gouvernement égyptien et de Mohamed El Baradei au poste de vice-président;

PREND ACTE de la déclaration constitutionnelle du 9 juillet 2013 prise par le président par interim prévoyant notamment l'organisation d'élections législatives 15 jours après l'adoption de la constitution amendée;

APPELLE les autorités politiques à tout mettre en oeuvre pour que la transition politique se déroule dans les plus brefs délais ce qui se traduit notamment par l'organisation rapide d'élections présidentielles et législatives.

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie:

REAFFIRMANT son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et soulignant que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale doivent être pleinement respectés,

PRÉOCCUPÉE par la détérioration de la situation sécuritaire et par la crise humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, notamment au Nord-Kivu, du fait des activités militaires menées par les groupes armés, dont le Mouvement du 23 mars (M23);

PRÉOCCUPÉE par les violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, en particulier le meurtre de civils, le déplacement de populations, le recrutement d'enfants soldats et les violences sexuelles;

PRÉOCCUPÉE par la persistance des atteintes à l'intégrité physique des femmes et l'usage du viol comme arme de guerre;

PRENANT ACTE des résolutions 2053 (2012), 2076 (2012) et 2078 (2012) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui exposent la préoccupation de l'ONU envers les soutiens extérieurs dont bénéficient les groupes armés congolais ainsi que de la résolution sur la situation en République démocratique du Congo de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) des 13 et 14 octobre 2012;

SALUANT la signature de l'accord-cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les Grands Lacs le 24 février 2013 à Addis Abeba (Éthiopie) qui a pour objet de remédier aux causes profondes des violences récurrentes, notamment en interdisant aux pays extérieurs de soutenir les mouvements rebelles et en encourageant une série de réformes en vue de l'instauration d'un État de droit dans l'Est de la RDC;

PRENANT ACTE de l'adoption de la résolution 2098 (2013) par le Conseil de sécurité de l'ONU qui renforce la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUSCO) en créant une force d'intervention capable de mener des opérations offensives afin de mettre fin aux activités des groupes armés opérant dans l'Est de la RDC;

SALUANT les actions visant à rétablir la paix et la sécurité dans l'Est de la République démocratique du Congo par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union africaine (UA);

PRENANT ACTE de la promulgation par le président de la République de la loi créant la Commission nationale des droits de l'Homme et de la loi organique modifiant et complétant la loi du 28 juillet 2010 sur l'organisation et la composition de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) et de l'installation effective de cette dernière;

CONDAMNE fermement les violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire perpétrés sur le sol congolais contre les populations civiles, les attaques contre les soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le personnel humanitaire;

DEMANDE au M23 et aux autres groupes armés, y compris les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les milices maï maï, les Forces nationales de libération (FNL) et l'Alliance des forces démocratiques (FDA) à mettre immédiatement fin à toutes formes de violence, particulièrement les violences faites aux femmes et aux enfants, et autres activités déstabilisatrices et à renoncer à tout usage des armes, et ce de façon permanente;

SE FÉLICITE du transfert de M. Bosco Ntaganda à la Cour pénale internationale (CPI) le 22 mars 2013 ainsi que l'ouverture de son procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité le 26 mars 2013;

INSISTE sur la nécessité pour la CPI de poursuivre tous les autres criminels identifiés et ciblés par le rapport des experts de l'ONU dans la Région des Grands Lacs;

CONDAMNE tout appui extérieur au M23 et autres groupes armés notamment la fourniture de renforts de personnels militaires, de conseils tactiques et de matériels;

CONDAMNE toute exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo;

ENCOURAGE la République démocratique du Congo et la communauté internationale à se mettre en conformité avec l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE);

APPELLE la communauté internationale à poursuivre le déploiement des forces militaires qui formeront la brigade d'intervention de l'ONU chargée d'assurer la sécurité et de mettre fin aux activités des groupes armés oeuvrant dans l'Est de la République démocratique du Congo;

APPELLE les autorités congolaises et la communauté internationale à se mobiliser et à respecter les engagements pris, notamment l'accord-cadre du 24 février 2013 et les différentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, afin de consolider le processus de réforme du secteur de sécurité et dans le but d'offrir des garanties de paix, de sécurité et de stabilité au peuple congolais;

APPELLE au rapatriement volontaire rapide des réfugiés centrafricains en République démocratique du Congo conformément à la Convention de Genève de 1948 sur les réfugiés et à celle de l'Union africaine de sur les aspects particuliers des réfugiés en Afrique;

ENCOURAGE les autorités politiques congolaises à poursuivre les réformes en matière d'institutions démocratiques actuellement en cours afin de continuer le processus de renforcement de la démocratie et de la gouvernance au pays.

**COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET  
DES AFFAIRES CULTURELLES**

Résolution sur le Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

Résolution sur la dotation du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)



## **Résolution sur le *Vade Mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

ATTENTIVE à la place de la langue française dans les organisations internationales, et soulignant l'importance du multilinguisme,

SE FÉLICITANT de l'adoption par le Sommet de Kinshasa, en octobre 2012, d'une Politique intégrée de promotion de la langue française (*Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain*) dont l'un des axes vise le renforcement de la place et du rayonnement du français sur la scène internationale,

CONFORMÉMENT aux résolutions adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF en 2003, 2005, 2006, 2008 et 2010, et à la Déclaration de Strasbourg adoptée par le Bureau de l'APF en 2003, qui portent sur la nécessité d'utiliser le français dans les instances internationales et promeuvent le multilinguisme,

RAPPELANT que le *Vade Mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté à Bucarest en 2006 par les États membres, associés et observateurs de l'OIF, constitue un engagement politique à favoriser l'usage du français dans les organisations internationales,

REGRETTE qu'en dépit des régimes linguistiques des organisations internationales, la place du français continue de reculer et réclame un redressement immédiat de la situation,

DEMANDE aux parlementaires de ses sections membres de rappeler à leur gouvernement les engagements pris en vertu du *Vade Mecum* et d'exiger notamment par voie d'interpellation, question ou résolution, l'adoption de directives opérationnelles explicitant son application,

DEMANDE au Secrétaire général de la Francophonie d'intervenir auprès des États membres, associés et observateurs de l'OIF pour qu'ils informent leurs diplomates et leurs autres représentants officiels, sur une base récurrente, des

engagements inscrits dans le *Vade-mecum* et qu'ils en exigent l'application rigoureuse.

## Résolution sur la dotation du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,*

ATTENDU QUE l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) promeut, à toutes les occasions qui lui sont données, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ci-après nommée Convention, ratifiée sous l'égide de l'UNESCO, et sa mise en oeuvre;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre de ladite Convention bénéficiera du succès des projets financés par le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) créé en vertu de l'article 18 de la Convention;

ATTENDU QUE le FIDC effectue des investissements stratégiques visant à provoquer un changement favorisant la transformation des industries culturelles dans les pays en développement, notamment en soutenant les efforts nationaux visant à renforcer les politiques, les marchés et les compétences dans toute la chaîne de valeur;

ATTENDU QUE, en ratifiant la Convention de 2005, les 130 Parties ont exprimé leur appui à la mission du FIDC et se sont engagées à apporter au Fonds des «contributions volontaires régulières»;

ATTENDU QUE la grande majorité du financement du FIDC provient des contributions volontaires des 130 Parties à la Convention, contributions annuelles dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1% de leur contribution au budget de l'UNESCO;

ATTENDU QU'AU 31 mai 2013, le Fonds avait reçu des contributions volontaires de 41 Parties sur les 130 ayant ratifié la Convention de 2005, pour un total 5,9 millions de dollars US (ou une moyenne d'environ 1 million de dollars par année civile complète depuis 2007), soit un taux global de réponse de 32%; que seules dix Parties ont versé au moins trois contributions depuis 2007; et que si

les contributions annuelles au Fonds étaient obligatoires, le Fonds recevrait 1,9 million de dollars par an (plutôt qu'un million) des sources gouvernementales;

RAPPELANT que dans la Déclaration de Québec de février 2011, sur l'engagement des parlementaires de la Francophonie envers la mise en oeuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les membres de l'APF demandaient à tous les chefs d'État et de gouvernement de contribuer annuellement au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, à la hauteur de 1% de leur contribution à l'UNESCO;

EXHORTE les gouvernements des pays qui sont Parties à la Convention à verser leur contribution annuelle au financement du FIDC, contribution dont il est souhaité que le montant soit égal ou supérieur à 1% de leur contribution au budget de l'UNESCO.

<b>COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES</b>
---

Résolution sur la coopération décentralisée
---

Motion exceptionnelle de remerciements au Président Pierre DeBané
---

Résolution sur «état civil et démocratie»
---

## Résolution sur la coopération décentralisée

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission des Affaires parlementaires,*

CONSCIENTE que le renforcement de la démocratie passe aussi par l'échelon local avec une adhésion des populations et un rapprochement significatif entre l'administration et les administrés,

RECONNAISSANT que la décentralisation est le mode d'administration le plus adapté pour rapprocher l'administration de la population par la mise en place de politiques locales,

RECONNAISSANT que plus la sphère décisionnelle est proche des citoyens, plus elle est renforcée et mieux acceptée par les populations,

CONSIDERANT que la décentralisation offre une garantie de suivi des programmes de développement et constitue une force de proposition favorisant la création de nouveaux services de proximité,

SOULIGNANT que la coopération décentralisée permet, par la mise en place de partenariats solidaires entre collectivités locales étrangères, de renforcer les capacités des autorités locales à assumer les compétences liées à la décentralisation croissante dans les différentes régions du monde,

RECONNAISSANT que la coopération décentralisée vise essentiellement à, favoriser la prospérité commune, consolider le développement et la gouvernance des territoires,

RAPPELANT qu'elle s'inscrit pleinement dans la politique de coopération de l'Organisation internationale de la Francophonie définie dans ses textes fondateurs et mise en oeuvre sur le plan local par l'Association des Maires francophones (AIMF), opérateur compétent en la matière,

INVITE l'Organisation internationale de la Francophonie et les Parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à multiplier, à

intensifier et à compléter les initiatives visant la promotion de la coopération décentralisée dans l'espace francophone,

INVITE l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF) et l'Association internationale des régions francophones (AIRF) à travailler en étroite collaboration afin de promouvoir une politique de coopération plus approfondie et efficace entre les collectivités/autorités territoriales francophones,

DEMANDE aux Parlements membres de l'APF de prendre des initiatives et de sensibiliser leurs gouvernements pour définir et mettre en oeuvre une législation adaptée au développement et au renforcement de la coopération décentralisée,

INVITE chaque parlement membre de l'APF à créer une commission permanente de contrôle et d'évaluation de la politique de coopération décentralisée afin d'inciter les gouvernements des pays francophones à plus d'initiative dans la mise en place et le suivi des politiques de coopération décentralisée,

DEMANDE aux gouvernements et aux collectivités locales des pays francophones de procéder à une meilleure prise en compte et implication du secteur privé et social ainsi que de la société civile dans la définition, la mise en oeuvre et l'évaluation des projets de coopération décentralisée susceptibles d'être le moteur d'une croissance économique forte et de cohésion sociale,

ENCOURAGE la promotion et le développement d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud,

DEMANDE aux acteurs francophones de la coopération décentralisée de renforcer l'intégration des préoccupations de développement durable dans les projets et programmes afin qu'elles ne répondent pas seulement aux besoins de court terme, mais s'inscrivent dans une perspective de durabilité.

## **Motion exceptionnelle de remerciements au Président Pierre DeBané sur proposition de la Commission des Affaires parlementaires**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie exprime ses plus vifs et sincères remerciements à l'hon. Pierre DeBané, président de la Commission des Affaires parlementaires, à l'issue d'un mandat parlementaire de 45 ans fortement engagé au développement de la Francophonie.

Avocat engagé, premier canadien d'origine arabe élu à la Chambre des Communes en 1968, plusieurs fois ministre, l'hon. Pierre De Bané est sénateur du Canada depuis 1984 et président de la Commission des Affaires parlementaires de l'APF depuis 1986 jusqu'à aujourd'hui.

Il a donné à cette Commission à laquelle il est tant dévoué, une dimension remarquable et remarquée. Il a su y tisser des relations humaines d'une exceptionnelle qualité avec ses membres successifs.

Pour toujours, l'hon. Pierre DeBané est un fondateur de la Francophonie parlementaire moderne.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, reconnaissante, le remercie du fond du coeur.



## **Résolution sur «état civil et démocratie»**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission des Affaires parlementaires,*

RAPPELANT que l'un des objectifs de l'APF est de « *promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et les droits de la personne* », plus particulièrement au sein de la communauté francophone,

REAFFIRMANT que l'état civil, reflet de la situation personnelle d'un individu dans sa famille et au sein de la société, officialise dès la naissance une identité permanente et conditionne la jouissance des droits individuels,

RECONNAISSANT que se référer à un registre d'état civil protégé et tenu à jour, constitue une des toutes premières garanties des droits fondamentaux,

RECONNAISSANT que l'état civil est un enjeu civique et politique fondamental, en particulier pour l'établissement de documents d'identité de listes électorales fiables, base de scrutins justes et transparents,

SOULIGNANT que la meilleure technologie d'identification des électeurs ne saurait dispenser d'une organisation exigeante des bureaux de vote et d'une information complète à l'attention des citoyens lors des élections,

ENCOURAGE l'Organisation internationale de la Francophonie et les Parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à agir pour imposer ou garantir la compétence exclusive de l'Etat dans l'établissement de l'état civil de chaque Etat francophone,

RECOMMANDE à cette fin que des actions de formation spécifiques des officiers d'état civil puissent être organisées.

**COMMISSION DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT**

Résolution sur les Titres simplifiés sécurisés (TSS)

Résolution sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

## **Résolution sur les Titres simplifiés sécurisés (TSS)**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,*

CONSIDERANT que la terre est une ressource naturelle essentielle pour l'ensemble des populations particulièrement pour les populations rurales pauvres;

SACHANT qu'elle est source de revenu, de suivi et d'identité sociale;

OBSERVANT que l'accès à la terre est une condition pour réduire la vulnérabilité à la faim et à la pauvreté;

CONSTATANT que dans les pays en développement, l'accès à la terre de la plupart des ruraux souffrant de pauvreté est plus fragile que jamais;

CONSTATANT que la non régularisation peut être source de conflit;

CONSTATANT la complexité des différentes législations africaines et textes réglementaires sur le foncier;

CONSIDERANT la résolution sur la régulation du foncier dans une perspective de sécurité alimentaire adoptée en juillet 2012 par la commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de l'APF;

PREND ACTE de la décision de l'Assemblée régionale Afrique de soutenir la mise en place d'une commission chargée d'élaborer une loi-cadre africaine francophone destinée à simplifier les opérations de titement foncier en Afrique;

ENCOURAGE ET SOUTIENT la mise en place d'une commission chargée d'élaborer une loi-cadre africaine francophone sur le Titre simplifié sécurisé.

## Résolution sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,*

CONSIDERANT les avancées encourageantes enregistrées dans la réalisation de la plupart des OMD, notamment, la réduction de moitié de la pauvreté extrême, l'augmentation du taux net de scolarisation en Afrique subsaharienne et en Asie du sud, l'accès de plus en plus croissant des femmes aux fonctions électives, la réduction de la mortalité tant infantile que maternelle, l'amélioration de la santé maternelle, la baisse du taux de prévalence du VIH/SIDA et la lutte contre le paludisme et la tuberculose;

CONSTATANT que les avancées ainsi enregistrées en matière d'OMD ne doivent pas occulter les retards plus ou moins catastrophiques observables dans certaines régions, notamment en Afrique;

CONVAINCU que notre monde dispose des connaissances et des ressources nécessaires à la réalisation des OMD;

PREND ACTE de l'impossibilité de la réalisation optimale des OMD à l'échéance de 2015;

REAFFIRME non seulement la pertinence des huit (08) objectifs, la nécessité de la poursuite et de l'accélération de leur réalisation mais aussi et surtout sa ferme volonté de voir mis en place des mécanismes innovants de leur financement;

ENCOURAGE la mise en avant de la lutte contre la pauvreté et plus particulièrement celle des femmes mères éducatrices, préalable indispensable au succès des autres objectifs;

SUGGERE la prise de mesures qui induisent de nouvelles opportunités d'emploi, spécifiquement adaptées à la population jeune, en particulier celle africaine;

LANCE un appel aux membres et partenaires de la Communauté financière internationale, afin qu'elle évite toute substitution des ODD aux OMD;

L'EXHORTE à mettre rapidement en place un partenariat mondial pour le développement post 2015 qui s'inspire de l'expérience des OMD et qui privilégie le partenariat sud-sud et invite les États membres de la francophonie à unir leurs efforts dans ce sens.

<b>RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES</b>
---

Résolution concernant le dixième anniversaire de la première réunion du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie
---

Résolution concernant la tenue de la 5e conférence mondiale sur les femmes
--

Résolution concernant la problématique des grossesses non désirées et la situation des filles-mères
---

Résolution concernant les violences commises actuellement en Egypte
---

## **Résolution concernant le dixième anniversaire de la première réunion du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

RAPPELANT la tenue lors de la XXIXe Session de l'APF à Niamey au Niger en 2003 de la première réunion du Réseau des femmes, à la suite de sa création en 2002 sous l'impulsion de la première femme présidente de l'APF;

SE FÉLICITANT du travail accompli par le Réseau des femmes sur les sujets d'importance touchant tous les aspects de la vie des femmes;

RAPPELANT les prises de position du Réseau des femmes adoptées en vue de construire un plaidoyer fort pour la défense des droits des femmes francophones;

SOULIGNANT que le Réseau des femmes est devenu au fil des années une instance essentielle et un acteur incontournable de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;

SOULIGNANT l'effet mobilisateur du Réseau des femmes pour la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par tous les États de la Francophonie;

DEMANDE la mise en oeuvre effective et le suivi régulier des résolutions du Réseau des femmes sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'engager des actions concrètes dans le cadre du vingtième anniversaire de la Plate-forme d'action de Pékin, afin de réaffirmer les engagements des États en faveur de la promotion et de la protection effective des droits des femmes;

DEMANDE, au vu de l'expérience acquise, que le Réseau des femmes de l'APF puisse être associé et invité à prendre part officiellement au Sommet des Chefs

d'État et de gouvernement de la Francophonie, dès lors que les sujets abordés concernent la Femme.



## **Résolution concernant la tenue de la 5e conférence mondiale sur les femmes**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaire,*

RAPPELANT la Déclaration et le Programme d'Action de Pékin adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995;

RAPPELANT les actions et initiatives ultérieures pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Programme d'action de Pékin, adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale de Nations Unies en 2000;

RAPPELANT également la résolution 66/132 de l'Assemblée générale du 19 décembre 2011 sur la suite à donner à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin;

RAPPELANT en outre toutes les déclarations et résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, sur la réalisation des droits humains des femmes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes;

SOULIGNANT la complémentarité importante qui existe entre la CEDEF et le programme d'action de Pékin pour une élimination concrète et efficace de toutes les formes de discriminations envers les femmes;

PRENANT NOTE de l'annonce faite conjointement, le 8 mars 2012 par l'ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser et le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, proposant la convocation par les Nations Unies d'une Conférence mondiale sur les femmes en 2015, 20 ans après le Sommet de Pékin sur les femmes;

PRENANT NOTE également du fait que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général des Nations Unies considèrent que la 5e conférence internationale sur les femmes pourrait passer en revue la mise en oeuvre de la plateforme d'action de Pékin, aborder des problèmes émergents en ce qui

concerne les droits des femmes et examiner les changements dans la situation des femmes intervenus dans le monde depuis 1995;

RECONNAISSANT qu'en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques du programme d'action de Pékin, l'inégalité et les stéréotypes fondés sur le sexe persistent, les femmes demeurant désavantagées par rapport aux hommes dans de nombreux domaines couverts par le programme;

PREOCCUPEE par le nombre important de réserves incompatibles avec l'objet de la CEDEF émises par certains États;

SOULIGNANT dès lors la nécessité pour les gouvernements de renouveler leur engagement au niveau politique le plus élevé pour réaliser les buts et les objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

*En conséquence nous parlementaires de l'APF,*

NOUS NOUS ENGAGEONS à poursuivre nos activités au sein de nos assemblées législatives et de nos sociétés respectives et au sein de nos organisations interparlementaires en vue de promouvoir et de défendre les droits des femmes;

NOUS NOUS ENGAGEONS à exercer un suivi des engagements de nos États respectifs concernant la mise en oeuvre du Programme d'action de Pékin et à promouvoir, au sein de nos assemblées respectives et nos organisations interparlementaires, l'adoption de législations qui prennent en considération les recommandations qui émergent des travaux des conférences mondiales sur les femmes en veillant à ce que nos Gouvernements adoptent des budgets sensibles au genre;

NOUS NOUS ENGAGEONS à demander à nos Gouvernement respectifs de prendre les dispositions nécessaires en vue de réduire progressivement, puis de retirer les déclarations ainsi que les réserves à la CEDEF;

ADHÉRONS pleinement à la proposition émise par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et le Secrétaire général des Nations Unies en vue de la tenue d'une 5e Conférence sur les femmes en 2015;

RECOMMANDONS que le débat thématique de haut niveau pour l'examen et l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Programme d'action, qui aurait lieu lors de cette cinquième Conférence, soit basé sur le Programme d'action de Pékin, en le respectant pleinement, sans renégociation des accords existants.

## **Résolution concernant la problématique des grossesses non désirées et la situation des filles-mères**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 9 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

CONSIDERANT la persistance du phénomène des grossesses non désirées avec les conséquences graves qu'elles occasionnent sur la santé des mères;

CONSIDERANT les maux dont peuvent être victimes les filles-mères notamment l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, l'échec scolaire, la prostitution, la pauvreté et la marginalisation;

CONSIDERANT l'objectif 5 des OMD sur l'amélioration de la santé maternelle avec pour cible, la réduction de trois quarts de la mortalité maternelle et l'accès universel à la santé reproductive;

RAPPELANT l'ampleur des conséquences des grossesses non désirées soit 45 millions d'interruptions volontaires de grossesse et 70 000 décès par an dans le monde;

RAPPELANT la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui garantit à la femme comme à l'homme le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances;

CONDAMNE les pratiques de mariages forcés et précoces, le harcèlement sexuel, le viol et la prostitution des mineures, sources potentielles de grossesses non désirées;

CONDAMNE les avortements clandestins, les abandons d'enfants et l'exclusion sociale;

APPELLE les parlementaires de l'APF à attirer davantage l'attention de leurs gouvernements pour:

- une meilleure application des législations existantes,

- un développement du niveau de la scolarisation surtout dans les pays en développement,
- une information suffisante des populations sur les droits sexuels et reproductifs,
- une meilleure adéquation des services de planification familiale,
- une disponibilité totale des produits contraceptifs et à des prix accessibles pour toutes les couches sociales,
- une sensibilisation régulière des ménages sur l'utilité de la contraception,
- une allocation adéquate de moyens aux services de planification familiale ;

APPELLE l'APF à initier des séminaires d'information à l'attention des parlements nationaux sur les causes et les conséquences des grossesses non désirées et le rôle des parlements dans la protection de la femme et de la jeune fille.

## **Résolution concernant les violences commises actuellement en Egypte**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 8 au 12 juillet 2013, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,*

RAPPELANT que les violences contre les femmes, en particulier les violences sexuelles sont une offense à la dignité et à l'intégrité des victimes et leur infligent souvent un grave préjudice corporel et psychologique;

RAPPELANT que toutes les formes de violences contre les femmes constituent une atteinte et une entrave grave à l'exercice de tous leurs droits élémentaires et libertés fondamentales;

PREOCUPEE par le nombre, toujours plus important, de ces actes de violences en cas de conflits armés et lors du renversement de pouvoir en place dans certains pays de l'espace francophone;

PREOCUPEE par les informations faisant état de très nombreuses agressions et crimes sexuels contre les femmes, sur la place Tahrir en Egypte ces derniers jours;

INQUIETE par la violence barbare de certaines de ces attaques;

CONDAMNE fermement ces actes de violences sexuelles et exhorte les forces de sécurité à assurer la protection des populations civiles, en particulier des femmes et des filles et demande que les auteurs de ces violations soient dénoncés, identifiés, poursuivis et punis conformément au droit national et au droit pénal international;

DEMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie d'intégrer dans ses programmes la promotion des procédures et des mécanismes qui garantissent que les auteurs d'actes de violences sexuelles soient traduits en justice, ainsi que la sensibilisation et l'accès à la justice pour les victimes.

### 2.1.3.- Discurs pronunciat en sessió plenària per la M.I. Sra. Patrícia Riberaigua Marme

---

#### *Les parlements au cœur de la construction de la Nation «Crises identitaires, construction d'une démocratie et Nation: le rôle des Parlements»*

Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,  
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire,  
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,  
Chers collègues,

En premier, permettez-moi de remercier les autorités et la délégation de la Côte d'Ivoire de leur accueil chaleureux, dans le cadre prestigieux de cette magnifique ville d'Abidjan, symbole de la diversité culturelle et de la modernisation de l'Afrique. Je voudrais aussi remercier le secrétariat de l'APF pour son travail dévoué, sans lequel nous ne pourrions accomplir nos travaux.

Mesdames et messieurs,

Depuis la nuit des temps, des nations entières ont été détruites, transformées, redessinées pour des raisons économiques, politiques, culturelles et religieuses. Les frontières, ces murs invisibles qui nous séparent de nos voisins, ont été éliminés et parfois redessinés sans tenir compte de l'histoire liée à ces territoires. C'est pour cela que nous ne devons pas nous étonner que le concept de nation ait des définitions si variées. Nous ne devons pas, aussi, nous étonner que pour quelques-uns ce concept de nation s'associe au mot liberté tandis que pour quelques-autres ce soit synonyme d'oppression.

Nous pouvons considérer qu'en Andorre nous sommes des privilégiés. Notre petite nation s'est forgée grâce aux accords signés de différents et importants seigneurs, originaires de l'Espagne et de la France, afin de maintenir une stabilité nécessaire en temps de guerre. Fruit de ces accords notre Principauté est devenue une nation prospère dans laquelle a prévalu la paix pendant plus de 800 années. Malgré tout ceci, en Andorre, nous ne sommes pas insensibles à ce qu'il arrive autour de nous:

- Crise d'identité nationale en nombreux pays;
- Perte de confiance du citoyen aux institutions démocratiques;
- Déception de l'électeur de la démocratie représentative;
- Apparition de dirigeants populistes, voire césaristes, qui exaltent le séparatisme face au multiculturalisme;
- et bien d'autres situations.

Nous devons chercher des solutions à ces problèmes. Nous ne pouvons pas regarder vers un autre côté. Même si l'Andorre est un petit état, nous sommes très engagés pour la défense de la démocratie pluraliste et surtout de l'État de droit.

Les questions qui se posent maintenant sont, qu'est-ce que nous pouvons faire pour aider toutes ces nations dont les crises d'identité sont uniquement le reflet de leur histoire ? Comment éviter que quelques partis politiques fassent mauvais usage de ce sentiment d'appartenance à une collectivité historique-culturelle pour essayer de justifier leurs aspirations indépendantistes ?

Le dialogue et la communication sont la clef. Nous devons, les parlementaires, dialoguer entre nous. Et le pas préalable à dialoguer consiste à apprendre à écouter les autres sans les juger. Nous devons aussi établir une communication transparente avec le citoyen en diffusant plus d'information et moins de publicité. Tout ce travail énoncé doit se dérouler dans nos Parlements.

Le parlement, en tant qu'institution centrale de la démocratie, incarne la volonté du peuple vue que les députés sont élus par le peuple. En tant qu'organisme élu représentant la société dans toute sa diversité, le pouvoir législatif a la responsabilité spécifique de concilier les attentes et les intérêts des citoyens à travers les moyens démocratiques du dialogue et de la conciliation.

Nos parlements doivent être représentatifs de la diversité de la population, autant socialement que politiquement, et bien qu'en tant que parlementaires nous sommes les dépositaires de la confiance d'une partie de l'électorat, est notre devoir de légiférer pour atteindre le bonheur de tous les individus de la nation et non seulement de ceux qui nous ont voté.

Nous devons, nous les parlementaires, être les premiers à respecter et à favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité historique et culturelle dans nos nations ainsi que sa diversité. Pour cela nous disposons d'instruments



juridiques comme la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, que nous offrent les éléments suffisants pour pouvoir exercer un travail effectif qui garantisse le respect de tous les individus qui font partie de notre société.

Seulement si nous pouvons voir au-delà de nos querelles historiques, linguistiques, culturelles et religieuses nous pourrons bâtir des nations dont les individus ne se considèrent ni exclus ni privés de leurs droits constitutionnels.

Seulement si nous pouvons apprendre de nos erreurs nous pourrons trouver des solutions.

Je vous remercie vivement de votre attention.

## **2.2.- XXVI<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa (Chisinau, 18-21 de novembre del 2013)**

### **2.2.1.- Crònica de la XXVI<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa**

Del 18 al 21 de novembre ha tingut lloc a Chisinau (Moldàvia) la XXVI<sup>a</sup> Assemblea Regional Europa de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia (APF). La M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme, presidenta de la secció andorrana, ha participat en representació de la delegació del Consell General a l'APF.

Durant aquesta Assemblea Regional han participat més de 90 participants, representant 20 seccions d'arreu d'Europa, a més de diversos experts i observadors. Les Assemblees regionals són responsables de la implementació dels objectius de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia en el context específic de les regions. Actualment hi ha quatre regions que s'organitzen en Assemblees regionals: Àfrica, Amèrica, Àsia - Oceà Pacífic i Europa. Aquestes assemblees són també un lloc de debat, on les conclusions adoptades i les recomanacions proposades són comunicades tant al Bureau com a l'Assemblea plenària pels representants regionals o encarregats de missió i pel secretari general parlamentari.

Abans d'encetar els treballs proposats per aquesta sessió, va tenir lloc una reunió dels presidents de les seccions que assisteixen a aquesta Assemblea, durant la qual es va donar a conèixer l'ordre del dia d'aquesta Assemblea Regional Europa, així com una proposta de programa de la propera Conferència de Presidents de la Regió Europa que tindrà lloc a Bucarest (Romania) durant la primavera de l'any 2014. Donat que l'ordre del dia també preveu el nomenament d'un parlamentari per formar part del comitè directiu de la Xarxa de dones parlamentàries de l'APF, en aplicació del Reglament de l'APF, s'ha acordat que la Sra. Sanda-Maria Ardeleanu, diputada de la secció de la Romania, sigui designada membre del comitè directiu de la Xarxa de dones parlamentàries de l'APF.

De les diverses personalitats que han intervingut durant la sessió d'obertura de l'Assemblea destaca la presència del Sr. Igor Corman, President del Parlament de la República de Moldàvia; de la Sra. Andrée Champagne, Presidenta de l'Assemblea Parlamentària de la Francofonia; del Sr. Jean-Paul Wahl, encarregat de la missió Europa de l'APF; del Sr. Pascal Terasse, secretari general parlamentari de l'APF; i de la Sra. Ana Gutu, Presidenta de la secció moldava de l'APF.

Després va tenir lloc en sessió plenària un debat sobre «*El lloc i la promoció de la llengua francesa en la investigació*», donant així per clausurat el cicle que es va encetar fa dues Assembles regionals anteriors sota el fil conductor de «*La reactivació econòmica i social sostenible*», que es va dividir en diversos temes per tal de facilitar l'intercanvi d'opinions entre els experts i els parlamentaris. Per tal que el debat fos el més enriquidor possible, aquesta sessió va comptar amb la presència de diversos experts que van comparèixer davant l'Assemblea permetent així a les seccions presents a la sessió d'ampliar els coneixements sobre aquesta matèria. Els temes proposats van ser els següents:

- «*La Francophonie – outil d'ouverture et de développement de la Moldavie*»: Présentation par M. Emmanuel SKOULIOS, Directeur de l'Alliance Française de Moldavie, Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie France-Moldova.

- «*Le français, langue de l'éducation bilingue en République de Moldavie*»: Présentation par Mme Tatiana PETCU, Professeur au lycée roumain français «Gheorghe Asachi»; Professeur à l'Alliance Française de Moldavie.

- «*Le dialogue interculturel en français à travers la francophonie en Europe centrale et orientale*»: Présentation par M. Ion GUTU, chef du département de philologie française de l'Université d'Etat de Moldavie (USM).

- «*Le français – langue de recherche au profit de la société moderne en Mutation*»: Présentation par Mme Elena PRUS, Directrice de l'Institut de Recherches philologiques et Interculturelles de l'Université Libre Internationale de Moldova (ULIM).

- «*La francophonie universitaire – enjeu important de fédéralisation de la recherche et de l'enseignement supérieur face à la réforme LMD. (Licence-Master-Doctorat)*»: Présentation par Mme Rodica STURZA, professeur, Université Technique de Moldova (UTM).

- «*La pensée médicale francophone – continuité à travers la formation universitaire et la recherche*»: Présentation par Mme Valentina VOROJBIT, professeur à l'Université d'Etat de Médecine et de Pharmacie Nicolae Testimiteanu de Chisinau.

- «*Le droit international – cadre indispensable pour le parcours européen de la République de Moldavie*»: Présentation par M. Vitalie GAMURARI, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Libre Internationale de Moldova.

- «*Le français – langue du dialogue interculturel à travers l'édition des Livres*»: Présentation par M. Emilian GALAICU-PAUN, Ecrivain, Editeur, Directeur de la Maison d'Édition «Cartier».

- «*Le dispositif pour l'appui à l'insertion professionnelle des étudiants moldaves mis en place par l'Antenne de l'AUF en Moldavie*»: Présentation par Roman KWIATKOWSKII, Responsable de l'Antenne de l'AUF Chisinau.

Una vegada finalitzat aquest debat els encarregats de les missions Amèrica i Àfrica de l'APF van presentar, respectivament, els informes d'activitat de les seves regions.

Seguidament es va procedir a l'adopció per unanimitat d'una resolució sobre la «*Recherche: consolidation du français comme langue d'accès au savoir en francophonie*» i d'una altra resolució referent al «*Partenariat oriental*».

Finalitzat el debat i amb la votació per unanimitat de les resolucions presentades es va clausurar la XXVI<sup>a</sup> Assemblea de la Regió Europa de l'APF, no sense abans haver demanat la col·laboració de les seccions de la Regió Europa per tal d'organitzar les properes reunions de l'Assemblea. Així doncs, a proposta de la secció de Polònia es va acordar realitzar la propera Assemblea Regional Europa durant la tardor de l'any 2014 a Varsòvia (Polònia).

### 2.2.2.- Resolutions adoptades

#### **La recherche: consolidation du français comme langue d'accès au savoir en Francophonie**

Consciente que la Francophonie, ensemble géopolitique multilingue ayant pour socle et ciment la langue française, ne pourra progresser dans le monde que si l'accès au savoir en langue française est assuré dans son édition et, notamment au travers du numérique;

Considérant que les mutations en cours sur la scène linguistique mondiale fragilisent le statut et l'influence du français; qu'avec la montée des pays émergents, une nouvelle structuration mondiale des échanges linguistiques est en train de se forger et que dans ce contexte le modèle hégémonique d'une langue unique est de moins en moins adapté au nouvel équilibre des forces;

Rappelant que le multilinguisme est un défi politique commun aux grands espaces linguistiques et que la diversité linguistique comme composante essentielle de la diversité culturelle est indispensable au développement durable des communautés et des peuples;

Persuadée que la recherche est l'une des composantes essentielles de l'activité humaine dans les sociétés modernes et qu'un système institutionnel capable de mettre en œuvre l'expertise scientifique avant la prise de décision est un atout; que partant le soutien à la recherche et la promotion de l'innovation technologique font partie intégrante des politiques publiques;

Considérant que la politique de libre accès aux résultats de la recherche scientifique financée par des fonds publics contribuerait à accélérer le progrès, à réduire les inégalités dans l'accès à la connaissance, à faciliter la participation de la société, à renforcer la coopération dans les pays membres de la Francophonie;

Rappelant que le partenariat entre institutions pluralistes de recherche, entre secteurs public, privé, universitaire est un modèle fécond et que les mobilités scientifiques de l'AUF favorisent la coopération scientifique;

L'Assemblée régionale Europe réunie en sa XXVIème session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013:

Charge les Présidents de section à:

- à notifier la présente résolution à leur(s) gouvernement(s) voire au besoin à interroger le(s) ministre(s) compétent(s) sur divers points de cette résolution
- faire rapport au Chargé de mission Europe, du suivi de la résolution afin qu'il en soit fait état lors de l'assemblée régionale qui suit son adoption.

Invite les gouvernements respectifs à:

- mettre en œuvre la politique intégrée de promotion de la langue française adoptée en octobre 2012 à Kinshasa, par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.
- promouvoir le financement de la recherche et à adapter leur politique de recherche au bouleversement induit par Internet et les TIC tout en veillant à les interpeller si des chercheurs n'ont pas utilisé le français, à tout le moins à côté de leur langue nationale, pour faire état de leur recherche alors que le financement des travaux de recherche proviennent de fonds publics d'un pays membre de la Francophonie
- évaluer les mesures mises en place, dans le respect des droits d'auteur et de secrets industriels, pour optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques à fortiori lorsque l'information émane de recherches scientifiques financées par les fonds publics.

Invite le Chargé de Mission Europe à:

- communiquer la résolution et ultérieurement le rapport ad hoc de suivi au Secrétaire général parlementaire de l'APF pour examen éventuel dans l'une des commissions permanentes internationales
- demander au Secrétaire général parlementaire de l'APF de transmettre la résolution aux opérateurs de la Francophonie ayant dans leurs attributions la politique intégrée de promotion de la langue française en soulignant la disponibilité de la région Europe de s'associer à eux pour réaliser en partenariat

leur plan d'action et en les invitant à favoriser les relations entre les chercheurs et universités afin de dynamiser et accompagner les nouvelles émergences.

- intégrer dans son rapport d'activités, la proposition de l'ARE de collaborer avec l'OIF et ses opérateurs en vue de favoriser une meilleure coopération francophone dans le domaine de la recherche.

## **Résolution portant sur le Partenariat oriental**

Vu l'accord de partenariat oriental conclu en 2009 visant à donner corps à la volonté de l'UE et de ses partenaires d'Europe orientale de contribuer à promouvoir les réformes politiques et économiques et d'aider les pays de cette région à se rapprocher de l'UE;

Rappelant que ce partenariat repose sur un engagement commun en faveur du droit international et des valeurs fondamentales que sont notamment la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'économie de marché, du développement durable et de la bonne gouvernance;

Soulignant l'importance du Sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius les 28 et 29 novembre 2013 au cours duquel la République de Moldavie va parapher l'Accord d'Association avec l'Union européenne;

Soulignant qu'en sa qualité de membre de l'OIF outil d'ouverture et de développement, la République de Moldavie entend défendre la langue française et l'ensemble des valeurs de la Francophonie;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF réunie en sa XXVIème session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013:

Salue et soutient les engagements pris par la République de Moldavie pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne.



## **2.3.- Conferència de presidents de la Regió Europa (Berna, 7 juny del 2013)**

### **2.3.1.- Crònica de la Conferència de presidents de la Regió Europa**

La Conferència de Presidents de la Regió Europa, sota la direcció del Sr. Jean-Paul Wahl, encarregat de la missió Europa, s'ha reunit a Berna, el dia 7 de juny del 2013, a invitació del President del Consell dels Estats, el Sr. Filippo Lombardi i de la presidenta de la secció suïssa, la Sra. Anne Seydoux-Christe. La M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme, presidenta de la delegació andorrana, va participar en els treballs d'aquesta reunió.

Després del discurs de benvinguda pronunciat pel Sr. Filippo Lombardi, la Sra. Anne Seydoux-Christe va presentar l'informe d'activitats de la seva secció. Seguidament el Sr. Verio Pini, conseller de política lingüística en la Cancelleria federal suïssa, va explicar el sistema lingüístic del país i la pràctica de l'administració federal suïssa. Aquesta intervenció va suscitar un interessant debat.

El Sr. Didier Berberat (Suïssa), President de la CECAC, va indicar que la formació dual a Suïssa és clau per a la reactivació econòmica i social sostenible i va demostrar el seu impacte sobre la baixa taxa d'atur dels joves.

La conferència va permetre adoptar l'ordre del dia de la XXVI<sup>a</sup> Sessió de l'Assemblea regional Europa que tindrà a lloc a Chisinau del 18 al 21 de novembre del 2013. Aquesta assemblea regional que clausurarà el cicle de tres Assemblees regionals sota el fil conductor de «*La reactivació econòmica i social sostenible*» tindrà per objectiu de debatre sobre «*El lloc i la promoció de la llengua francesa en la investigació*».

A continuació, la Sra. Anne-Claude Berthoud, professora a la secció de les ciències del llenguatge i de la informació a la facultat de lletres de la universitat de Lausana va presentar un exposat sobre «*Els interessos de la llengua francesa i del plurilingüisme en la ciència*».

Tot seguit el Sr. Vincent Moser, conseller d'investigació aplicada i desenvolupament a l'HES-SO va intervenir sobre el tema de la investigació aplicada en el marc de la col·laboració amb les empreses, les institucions i els investigadors.

En relació amb el programa d'accions de col·laboració, el Sr. Jean-Paul Wahl, va informar als Presidents de secció que s'ha confirmat la demanda de Geòrgia de beneficiar-se del curs en llengua francesa via videoconferències sobre el tema de «*Unió europea, Francofonia. Mirades creuades sobre les relacions internacionals i la democràcia*». La Conferència de Presidents va acceptar la proposició feta per el Sr. Wahl d'obrir aquestes videoconferències a l'administració georgiana i a tota persona de la societat civil que, convidada per la secció beneficiària, estaria interessada en aquests intercanvis.

També és va presentar el projecte de finançament de l'Aliança francesa de Chisinau que va demanar una participació a títol excepcional de l'APF Regió Europa que s'elevaria a 6.430€. Després d'haver escoltat la intervenció del president de la secció belga, la Conferència de Presidents va decidir de subvencionar a títol excepcional l'Aliança francesa per l'import indicat en l'encàrrec. Una demanda de cotització serà tramesa a les seccions membres i associades de la Regió Europa.

Abans de clausurar els treballs, la Sra. Sandra Maria Ardeleanu (Romania) ha convidat els presidents de secció a reunir-se en Conferència de Presidents de la regió Europa durant la primavera del 2014 a Romania. D'altra banda el Sr. Marek Ziolkowski (Polònia) va proposar reunir a l'Assemblea Regional Europa a Varsòvia durant la tardor del 2014.

## **2.4.- Activitats del Bureau i de les comissions de l'APF**

### **2.4.1.- Bureau (París, 8 i 9 de febrer del 2013)**

Els treballs del Bureau van tenir lloc els dies 8 i 9 de febrer del 2013 a París sota la invitació del Sr. Claude Bartolone, President de l'Assemblea nacional francesa i President de la secció francesa de l'APF, i va comptar amb la presència de vint-set parlamentaris, dels quals 8 Presidents de Parlament, representant 19 seccions.

Durant la cerimònia d'obertura, la primera vicepresidenta de l'APF, la Sra. Andrée Champagne (Canadà) va anunciar que el nou president de l'APF, seria el Sr. Soungalo Apollinaire Ouattara, president de l'Assemblea Nacional de Burkina Fasso, en substitució del Sr. Roch Marc Christian Kaboré. A continuació, el nou president de l'APF, d'acord amb les seves funcions, va presidir la reunió del Bureau. Després d'haver escoltat i adoptat l'informe d'activitat del secretari general parlamentari, el Sr. Jacques Legendre (França), els parlamentaris van aprovar l'informe del tresorer, el Sr. Michel Wolter (Luxemburg), sobre el pressupost de l'APF per a l'exercici del 2013 i les demandes de finançament complementari que hauran de presentar a l'Administrador de l'OIF.

Els membres del Bureau van ser rebuts pel president de l'Assemblea nacional francesa, el Sr. Claude Bartolone, que va retre, en el seu discurs, un vibrant homenatge al Sr. Aimé Césaire, que celebra el centenari del seu naixement aquest any 2013. També va posar l'accent sobre el treball dels parlamentaris francòfons i de l'APF en la promoció i en la defensa dels ideals de democràcia i de respecte dels drets humans.

Els presidents de les comissions, la presidenta de la xarxa de les dones parlamentàries així com els encarregats de missió regionals van fer el punt sobre les diferents activitats de l'APF des de juliol 2012. A més, el Sr. Guillaume Kigbafori Soro, president de l'Assemblea Nacional de la Costa d'Ivori va informar als membres del Bureau de l'estat dels treballs per preparar tant la XXXIX<sup>a</sup> Sessió ordinària de l'APF com la 6<sup>a</sup> edició del Parlament francòfon dels joves que té lloc a Abidjan al juliol del 2013.

El context polític va dur al Bureau a debatre sobre les situacions polítiques a l'espai francòfon i a adoptar declaracions sobre Mali i Tunísia. Pel que fa a Mali, el

Bureau va reiterar la seva preocupació sobre la situació d'inseguretat i humanitària que preval actualment al país i va reafirmar el seu compromís amb la sobirania, amb la unitat i amb la integritat territorial d'aquesta nació. En quant a Tunísia, el Bureau va condemnar amb fermesa l'assassinat del Sr. Chokri Belaïd, defensor dels drets humans i de la democràcia, i va recordar la necessitat de tenir unes eleccions lliures, fiables i transparents amb la finalitat que el poder en Tunísia vingui del poble i que la població tunisiana hi sigui representada.

El secretari general parlamentari també va presentar el dispositiu experimental de col·laboració parlamentària amb la Costa d'Ivori denominat «*Iniciativa multilateral de col·laboració interparlamentària francòfona*» (IMCIF). Després d'haver-ne debatut al respecte, el Bureau va decidir que l'APF hi participaria per l'intermediari dels seus propis programes de col·laboració i que el secretariat general asseguraria la coordinació d'aquest dispositiu, conformement amb la demanda dels parlaments que l'han iniciat.

Seguidament els membres del Bureau van examinar els diferents programes de col·laboració de l'APF i van escollir les seccions que en beneficiaran en 2013.

Els altres punts examinats durant aquesta reunió concerneixen les missions d'observació electoral, la posada al dia de l'acord marc APF-OIF, el projecte de calendari de les activitats pel 2013, la política de comunicació de l'APF, els premis que ha de concedir l'APF en ocasió dels Jocs de la Francofonia i els nomenaments a l'ordre de la Pléiade.

Després la Sra. Yamina Benguigui, Ministra francesa delegada pel Ministre d'afers estrangers de França per encarregar-se de la Francofonia, va trobar-se amb els membres del Bureau i va subratllar la importància de la Francofonia parlamentària.

El Bureau va finalitzar els seus treballs adoptant una moció d'agraïment a la secció francesa per la qualitat del seu acolliment i de l'excel·lent organització d'aquesta reunió.

#### **2.4.2.- Comissió Política (Rabat, 10 i 11 d'abril del 2013)**

Al voltant d'una quarantena de participants, representant vint-i-dues seccions, es van reunir els dies 10 i 11 d'abril del 2013 a Rabat (Marroc) per

participar a la reunió de la Comissió política, sota la presidència del Sr. André Schneider (França). La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

Per primera vegada els treballs de la comissió van debutar amb una presentació per part de les seccions presents de llur activitat política. Cada membre va poder presentar l'actualitat de la seva secció i informar els altres membres de la comissió de la situació i de les evolucions polítiques en la seva secció des de la darrera reunió de la comissió que va tenir lloc a Brussel·les.

A continuació es va debatre l'informe de la Sra. Denise Mekamne (Gabon) sobre *«les situacions polítiques a l'espai francòfon»* i es van adoptar projectes de declaració sobre Guinea, Madagascar, Mali, Síria, la República Centrafricana i la República democràtica del Congo.

La comissió política es va mostrar particularment preocupada per la situació al Mali i a la República Centrafricana. L'APF va constatar la suspensió de la secció centrafricana en base a l'article 5.6 del seu reglament que preveu que si l'ordre constitucional d'un Estat és enderrocat i que el Parlament d'aquest Estat es dissol o és privat dels seus poders, la secció membre estarà suspesa fins al restabliment de l'ordre constitucional d'acord amb els principis fonamentals que inspiren l'Assemblea.

Seguidament els membres de la comissió van escoltar al Sr. Léon Walry (Bèlgica) sobre *«les xarxes socials i el seu impacte sobre la ciutadania, la democràcia i el món polític»*.

Finalment els membres de la comissió van analitzar l'informe del Sr. Luc Ferland (Quebec) sobre *«el treball dels Parlaments en l'accés a la justícia»* i l'informe del Sr. Bernard Trottier (Canadà) sobre *«el reforçament de la seguretat per lluitar contra la internacionalització del crim organitzat»*.

#### **2.4.3.- Comissió de l'Educació, de la Comunicació i dels Afers Culturals (Ouagadougou, 6 i 7 de maig del 2013)**

La Comissió de l'educació, de la comunicació i dels afers culturals s'ha reunit a Ouagadougou (Burkina Faso), els dies 6 i 7 de maig del 2012, sota la presidència del Sr. Didier Berberat (Suïssa). Una quinzena de seccions hi van ser representades. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

La comissió va escoltar un informe de seguiment detallat sobre *«l'objectiu educació per a tothom»*, que va ser presentat per un representant de la UNESCO. A més, un representant de l'OIF va comentar quina era la situació de l'ús de la llengua francesa, concretament a l'espai que integren la Unió africana i la CEA.

La comissió també va començar a reflexionar sobre temes com *«el marxandatge de l'educació»*, *«la formació dual»* i *«l'ús de les noves tecnologies per part dels parlaments»* com a mitjà d'acostar els electes als ciutadans.

#### **2.4.4.- Comissió d'Afers Parlamentaris (Pointe-aux-Piments, 14 i 15 de març del 2013)**

La Comissió d'afers parlamentaris es va reunir a Pointe-aux-Piments (Maurici), els dies 14 i 15 de març del 2013, sota la presidència del Sr. Pierre De Bané (Canadà). La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

Després d'haver pres coneixement d'una comunicació sobre l'APF i les altres institucions de la Francofonia, la comissió va examinar en primer lloc l'informe presentat per la Sra. Carole Poirier (Quebec) i pel Sr. Gérard Bila Segba (Burkina Faso) sobre el *«finançament dels partits polítics»*, i a continuació l'informe de la Sra. Michèle André (França) sobre *«estat civil i democràcia»*. Seguidament es va donar a conèixer l'informe presentat per la Sra. Martine Bondo (Gabon) i pel Sr. Martin Nyonyo Balikwisha (RDC) sobre *«la col·laboració descentralitzada en l'espai francòfon»* així com el projecte de document final sobre el conjunt de les síntesis presentades per la Sra. Michèle André (França) referent al *«recull dels procediments i de les pràctiques parlamentàries»*, expressió de la vida de les nostres assemblees parlamentàries al l'espai francòfon.

El Sr. Pierre De Bané, president de la comissió, va presentar un comunicat sobre el seguiment del document de treball presentat al Bureau de l'APF en nom de la secció canadenca sobre la necessitat de millor conèixer l'OIF, les seves missions, els seus programes, el seu finançament, la seva col·laboració amb l'APF.

A continuació, la comissió va examinar els diversos informes sobre les activitats dutes a terme per l'APF en matèria de col·laboració parlamentària. El Sr. Louis Vlavanou (Benín) va presentar un informe sobre *«els seminaris parlamentaris i els estatges de formació»*. La Sra. Martine Bondo (Gabon) va presentar un informe

sobre *«el Parlament francòfon dels joves i els parlaments nacionals dels joves»*. El Sr. Pierre DeBané (Canadà) va presentar un informe sobre *«el programa NORLA»*, al que la Sra. Mireille Eza, directora d'aquest programa al secretariat general, va contribuir amb algunes precisions tècniques.

Seguidament la comissió va examinar l'informe presentat per Jean-Claude Maene (Bèlgica) sobre *«les missions d'observació electoral»*, completat per un estudi sobre les comissions electorals.

Finalment la Comissió va adoptar una moció excepcional d'agraïment a l'atenció del Sr. Pierre De Bané, president de la Comissió, que abandona les seves funcions després d'un llarg compromís francòfon al servei de l'APF i de la Comissió d'afers parlamentaris.

#### **2.4.5.- Comissió de la Cooperació i del Desenvolupament (Quebec, 18 i 19 de març del 2013)**

Els treballs de la Comissió de la cooperació i del desenvolupament han tingut lloc al Quebec (Canadà) els dies 18 i 19 de març del 2013 sota la presidència del Sr. Moussa Abdoul Thiam (Senegal). Aquesta trobada va reunir durant dos dies una trentena de parlamentàries procedents de totes les regions de l'APF. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

Després d'haver aprovat l'acta de l'anterior reunió tinguda a Brussel·les, els membres de la comissió van examinar els projectes d'informes i les resolucions sobre els *«Objectius del Mil·lenari pel Desenvolupament»* presentat per la Sra. Mila Telou Bellé (Togo), així com sobre *«els Biocarburants»* presentat per el Sr. Stéphane Demilly (França).

A continuació els membres de la comissió van escoltar l'exposat de la Sra. Geneviève Parent, professora titular a la Facultat de dret de la Universitat Laval, sobre *«les negociacions comercials internacionals»*.

Seguidament es va analitzar la contribució de la Francofonia en *«l'adopció d'estratègies nacionals de desenvolupament sostenible»* presentat pel Sr. Pierre Dionne Labelle (Canadà), i es va procedir a un intercanvi d'opinions sobre aquest assumpte amb la Sra. Fatimata Dia Touré, directora de l'Institut de la Francofonia pel desenvolupament sostenible (IFDD), que va manifestar el desig de veure als

parlamentaris francòfons reforçar la reflexió i l'acció sobre les qüestions de desenvolupament sostenible i de medi ambient.

Finalment els membres de la comissió van determinar els futurs treballs de la comissió incidint en «*l'economia verda*» i «*la feina dels joves a l'espai francòfon*».



## 2.5.- Reunió de la xarxa de dones parlamentàries

### 2.5.1.- Xarxa de dones parlamentàries

#### Comitè directiu de la Xarxa de dones parlamentàries (Dakar, 25 d'abril del 2013)

El Comitè directiu de la Xarxa de dones parlamentàries de l'APF s'ha reunit a Dakar, el dia 25 d'abril del 2013, sota la presidència de la Sra. Françoise Bertieux (Bèlgica) que va presentar l'informe d'activitat que recull els diferents treballs duts a terme per la Xarxa entre juliol del 2012 i abril del 2013 com són: el seminari d'informació i d'intercanvi en favor dels parlamentaris de la regió Àsia, que va tenir lloc el mes de novembre del 2012 a Vientiane; la missió de presa de contactes i d'informacions de la xarxa en Costa d'Ivori durant el mes de desembre del 2012; la reunió del Bureau de l'APF a París al febrer del 2013; la participació al fòrum mundial de les dones francòfones a París el 8 de març del 2013 i finalment els intercanvis amb la Sra. Bulli, representant de la Xarxa de les dones de la COPA a Quebec el mes d'abril del 2013.

La Sra. Pascale Boistard va presentar el projecte d'informe sobre *«la representativitat de les dones en política»* i més particularment sobre la qüestió de les quotes. D'altra banda, la Sra. Gisèle Guigma va abordar el tema dels *«embarassos no desitjats i la situació de les filles-mares»*, mentre que la Sra. Pierrette Ringuette va parlar del *«moviment cooperatiu»*. Seguidament la Sra. Lise Thériault va presentar l'esborrany del seu informe sobre *«la representativitat de les dones en la direcció i en els consells d'administració de les empreses públiques i privades»*.

Durant la reunió, el comitè va ser informat de la invitació feta per la Sra. Stéphanie Vallée, el mes de juliol del 2012, per tal de mantenir un Fòrum internacional que hauria de reunir els Comitès directors de les Xarxes de les dones de la COPA, del Commonwealth i de l'APF per així preparar la participació de les dones parlamentàries a la 5<sup>a</sup> conferència mundial de les dones a l'ONU que hauria de tenir lloc l'any 2015. La Sra. Lise Thériault va indicar que les incerteses que pesaven sobre la realització d'aquesta 5<sup>a</sup> conferència posaven en dubte l'organització del fòrum. La presidenta de la Xarxa, la Sra. Françoise Bertieux, va ser designada per prendre contacte amb les diferents xarxes de dones parlamentàries a fi d'unir les veus de les dones parlamentàries en favor de l'organització d'aquesta Conferència.

A continuació la Sra. Françoise Bertieaux va explicar el treball dut a terme per la Xarxa de les dones amb la finalitat de concloure una cooperació regional entre l'APF i l'ONU-Dones.

Finalment, el comitè va prendre nota de l'anunci fet per la seva presidenta d'organitzar la propera reunió entre sessions durant el mes de gener del 2014.

#### Reunió de la Xarxa de dones parlamentàries (Dakar, 25 i 26 d'abril del 2013)

La Xarxa de dones parlamentàries de l'APF s'ha reunit a Dakar, els dies 25 i 26 d'abril del 2013, sota la presidència de la Sra. Françoise Bertieaux (Bèlgica) en presència d'una seixantena de parlamentaris. La secció andorrana de l'APF no va poder assistir a la reunió.

Després d'haver escoltat el comunicat de la Presidenta sobre les diferents reunions dutes a terme fins a la data i els temes dels informes que s'hauran de presentar el mes de juliol del 2013 durant la reunió de la Xarxa a Abidjan, els membres de la Xarxa van debatre sobre l'informe de la Sra. Lise Thériault referent al seguiment del Conveni sobre l'eliminació de totes les formes de discriminació envers les dones (CEDEF).

A continuació, la Sra. Gisèle Guigma va presentar un resum de la seva participació a la Comissió de la condició de la dona (Nova York, març del 2013) que tenia per tema principal «*la lluita contra la violència envers les dones*».

La Sra. Joséphine Odéra, directora regional d'ONU-Dones per Àfrica de l'Oest, va participar en aquesta reunió informant de les accions d'ONU-Dones en favor del reforçament del poder de les dones parlamentàries a Àfrica.

La reunió de la Xarxa també va permetre a les dones parlamentàries de participar a un taller sobre el tema del *leadership* animat per el Sr. Socé Sène, expert en drets de les dones i en qüestions de gènere

#### Fòrum mundial de les dones francòfones

La Sra. Françoise Bertieaux, en tant que Presidenta de la Xarxa de les dones parlamentàries francòfones va ser convidada a participar, el 20 de març del 2013, al primer fòrum de les dones francòfones que va tenir lloc a París.

Anunciat pel President de la República de França, el Sr. François Hollande, en el moment del XIV<sup>a</sup> Cimera de la Francofonia que ha tenir lloc a Kinshasa el mes d'octubre del 2012, el Fòrum mundial de les dones francòfones va reunir més de 400 dones procedents de la societat civil i política, vingudes d'arreu del món.

El fòrum va comptar amb la participació de la Sra. Yamina Benguigui, Ministra francesa delegada pel Ministre d'afers estrangers de França per encarregar-se de la Francofonia; del Sr. Abdou Diouf, Secretari general de la Francofonia; de la Sra. Irina Bokova, Directora general de la Unesco i de la Sra. Michelle Bachelet, Directora executiva d'ONU-Dones.

Els objectius d'aquest fòrum van estar orientats en la recollida de testimonis, d'idees i de proposicions emanant dels participants, per tal d'aconseguir reflexionar sobre aquells aspectes que permeten assegurar l'igualtat dels drets i la dignitat de les dones i crear una xarxa activa de dones en l'espai francòfon. Per arribar a aquests objectius, tres taules rodones van ser organitzades durant el curs d'aquesta jornada. Es van abordar successivament els temes de la violència, de l'educació i finalment del treball de les dones en els processos de desenvolupament.

Algunes persones reconegudes pels seus compromisos en favor del dret de les dones van prendre part en el debat com la Sra. Leila Zerrougui, representant especial del Secretari dels Nacions Unides pels infnats i els conflictes armats; la Sra. NdioroNdiaye, antiga ministra de la condició de la dona i de l'infant del Senegal; la Sra. Aicha Bah Diallo, antiga Directora d'Educació a l'UNESCO o la Sra. Najat Vallaud-Belkacem, ministra francesa dels drets de les dones.

La cloenda d'aquests debats van ser sintetitzades en un document que van ser tramès al President de la República de França i al Secretari general de la Francofonia.

#### Seminari regional de la Xarxa de dones parlamentàries (Brussel·les, 9 i 10 de desembre del 2013)

Els dies 9 i 10 desembre va tenir lloc a Brussel·les un seminari regional organitzat per la Xarxa de dones parlamentàries de l'APF sobre *“la representativitat de les dones en política i en el món dels negocis”*. El seminari, en principi, era de caràcter regional per Europa tot i que finalment es va obrir a les altres regions (Àfrica, Pacífic i Amèrica) que vist el tema proposat van sol·licitar poder participar-hi.

La M.I. Sra. Patrícia Riberaygua Marme, presidenta de la secció andorrana, va participar en representació de la delegació del Consell General a l'APF, i també en representació de les conselleres generals que participen a les reunions de gènere que es duen a terme al Consell General sota la presidència de la M.I. Sra. Mònica Bonell Tuset, subsíndica general.

Els temes que es van tractar durant aquest seminari van ser els següents:

- El paper de les dones en les direccions generals de les empreses.
- Els obstacles en l'accés de les dones als càrrecs de responsabilitat i de presa de decisions.
- La importància de la formació, la informació i les xarxes per augmentar la representativitat femenina en les empreses.
- Les iniciatives de la Comissió Europea per a la promoció de la igualtat entre homes i dones als càrrecs de responsabilitat i per incrementar la presència femenina al món laboral.
- Les iniciatives francòfones per afavorir la representació de les dones en política.
- La legislació que afavoreix la igualtat de gènere en política.
- El paper dels partits polítics i l'impacte dels sistemes electorals en el nombre de dones als parlaments.
- El paper de les comissions parlamentàries de la dona.

I algunes de les conclusions a les quals es va arribar van ser les següents:

- Cal treballar per superar la cultura patriarcal imperant en moltes societats.
- Cal la implicació tant de les dones com dels homes per avançar cap a la igualtat.

- Calen lleis de quotes transitòries per aconseguir augmentar la presència de dones als parlaments.
- Les xarxes de dones són molt necessàries per avançar cap a la igualtat.

### 3.- Informació general. Seccions de l'APF

L'Assemblea parlamentària de la Francofonia està formada per representants de 79 parlaments o organitzacions interparlamentàries.

#### 49 seccions membres

- |  |                           |  |
|--|---------------------------|--|
| - BELGIQUE/COMMUNAUTE FRANÇAISE/WALLONIE-BRUXELLES | - GUINEE <sup>2</sup>     | - ONTARIO                                |
| - BENIN  | - GUINEE EQUATORIALE      | - QUEBEC                                 |
| - BURKINA FASO                                     | - HAITI                   | - REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE <sup>2</sup> |
| - BURUNDI  | - JERSEY                  | - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO       |
| - CAMBODGE   | - JURA                    | - RWANDA                                 |
| - CAMEROUN   | - LAOS                    | - SENEGAL                                |
| - CANADA   | - LIBAN                   | - SEYCHELLES                             |
| - CAP VERT   | - LUXEMBOURG              | - SUISSE                                 |
| - COMORES  | - MADAGASCAR <sup>2</sup> | - TCHAD                                  |
| - CONGO  | - MALI <sup>2</sup>       | - TOGO                                   |
| - COTE D'IVOIRE                                    | - MANITOBA                | - TUNISIE <sup>1</sup>                   |
| - CENTRAFRIQUE <sup>2</sup>                        | - MAROC                   | - VAL D'AOSTE                            |
| - EGYPTE <sup>1</sup>                              | - MAURICE                 | - VANUATU                                |
| - FRANCE   | - MAURITANIE              | - VAUD                                   |
| - GABON  | - MONACO                  | - VIETNAM                                |
| - GRECE  | - NIGER                   |  |
|  | - NOUVEAU-BRUNSWICK       |  |
|  | - NOUVELLE-ECOSSE         |  |

*1 Section actuellement non reconstituée*

*2 Section suspendue*

#### 16 seccions associades

- |               |                         |                |
|---------------|-------------------------|----------------|
| - ALBANIE     | - GENEVE                | - POLOGNE      |
| - ALBERTA     | - HONGRIE               | - ROUMANIE     |
| - ANDORRE     | - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD | - SASKATCHEWAN |
| - ARMENIE     | - LITUANIE              | - VALAIS       |
| - BULGARIE    | - MACEDOINE             |                |
| - BRITANNIQUE | - MOLDAVIE              |                |
| - COLOMBIE    |                         |                |

#### 14 seccions observadores

- |                          |                         |                      |
|--------------------------|-------------------------|----------------------|
| - BOSNIE HERZEGOVINE     | - GEORGIE               | - REPUBLIQUE TCHEQUE |
| - CATALOGNE              | - LETTONIE              | - SERBIE             |
| - CEMAC                  | - LOUISIANE             | - UEMOA              |
| - CROATIE                | - MAINE                 |                      |
| - FORUM DES FRANCOPHONES | - PARLEMENT BENELUX     |                      |
| - PARLEMENT EUROPEEN     | - PARLEMENT PANAFRICAIN |                      |